



communiqué

Date

Pour publication

Le 9 avril 1987

Nº 064

SIGNATURE DE L'ACCORD CANADA-PORTUGAL SUR LE TRANSPORT AÉRIEN

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et l'honorable John Crosbie, ministre des Transports, ont annoncé aujourd'hui qu'un nouvel Accord bilatéral sur le transport aérien sera signé le 10 avril 1987 entre le Canada et le Portugal.

L'honorable David Crombie, secrétaire d'État, signera l'accord au nom du Canada au cours d'une cérémonie qui se tiendra à l'hôtel Four Seasons de Toronto, le vendredi 10 avril à midi. M. Gonçalo Sequeira Braga, secrétaire d'État aux Transports et aux Communications, signera l'Accord au nom du Portugal.

Le nouvel Accord permettra à la compagnie aérienne TAP Air Portugal de desservir Toronto, en plus des vols qu'elle offre actuellement vers Montréal. Le Portugal obtiendra par ailleurs le droit de transporter des passagers en provenance du Canada et des États-Unis entre Montréal et une ville du nord-est des États-Unis, ce qui donnera à TAP la possibilité d'utiliser davantage l'aéroport international de Montréal à Mirabel.

Un des nouveaux avantages que cet accord procure au Canada est d'autoriser les Lignes aériennes Canadien Pacifique, qui est maintenant exploitée sous la raison sociale Lignes aériennes Canadien International Limitée, à offrir des vols entre un point au Portugal et jusqu'à trois points intermédiaires et au-delà.